

Mission : Optimist International sera l'instigateur qui débarrassera le monde du cancer infantile.

But : deux conseils consultatifs de la CLCI seront mis en place : un pour les États-Unis et les Antilles et un pour le Canada. La responsabilité incombera à chaque conseil consultatif de déterminer la distribution des fonds des subventions de contrepartie aux clubs soumissionnaires, ainsi que de conseiller sur la façon de distribuer les subventions de recherches aux établissements de recherches en oncologie pédiatrique.

Agent de liaison du personnel : directeur de la campagne de lutte au cancer infantile. Les actions des conseils consultatifs seront comprises dans les rapports du Comité des activités au conseil d'administration d'Optimist International.

Recrutement des membres : deux personnes nommées pour chaque conseil seront recommandées annuellement par le Comité des activités international et le directeur de la campagne de lutte au cancer infantile au président élu international. Des références seront demandées aux gouverneurs et aux gouverneurs élus de districts. Les membres du conseil consultatif et les nominations à sa présidence seront effectuées par le président élu international pour chaque conseil, respectivement.

Composition du conseil : chaque conseil sera composé de six membres Optimistes actifs, dont un des membres assurera la présidence.

Mandats de service : deux membres de chaque conseil occuperont un mandat de trois ans, deux membres de chaque conseil occuperont un mandat de deux ans et deux membres de chaque conseil occuperont un mandat d'un an.

Admissibilité des membres : <Engagement en matière de temps : participer à des conférences téléphoniques aux trimestres et au besoin (peuvent être longs); répondre à des mises à jour ponctuelles et réviser des formulaires de subventions de contrepartie.

Le membre sera avisé par une lettre écrite par le président international. Ce dernier devra recommander au conseil une nouvelle personne pour occuper le poste pour le restant du mandat.

Modes de financement :

En ce qui concerne les sommes d'argent de la CLCI, le financement sera déterminé sur une base annuelle. Les coûts du programme absorbés par Optimist International pour l'année précédente plus 5 % des fonds sans restrictions seront donnés à Optimist

International pour le remboursement et les coûts administratifs des subventions de contrepartie. Le solde sera divisé de façon égale, soit 50 % iront pour les subventions de contrepartie et 50 % iront pour la recherche. Les conseils consultatifs détermineront si le financement de la recherche sera recommandé au conseil d'administration annuel ou s'ils attendront plutôt que les fonds s'accumulent jusqu'à un certain montant avant de le distribuer. Les fonds pour les subventions de contrepartie doivent être distribués sur une base annuelle.

S'il y a un surplus des fonds de subvention de contrepartie à la fin de l'exercice financier, ces fonds seront alloués à la recherche en oncologie pédiatrique. La responsabilité incombera aux conseils consultatifs d'informer le Comité des activités international qui soumettra le rapport au conseil d'administration concernant les établissements de recherches devant recevoir les fonds. Après l'approbation par le conseil d'administration, l'agent de liaison du personnel informera les Fondations respectives de la demande de déboursement de fonds.

(Déc. 2012)